




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17567-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.1158**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE  
L' EXERCICE 2011.**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



09.03

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 07/11/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Victor TONIN

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET** : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE  
L' EXERCICE 2011. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'année 2011 marquera une étape importante en matière de développement touristique pour Aix en Provence.

En effet, l'activité touristique est une composante économique et sociale essentielle de la Ville avec près d'un million de nuitées hôtelières par an.

Elle s'appuie sur des indicateurs tels que l'offre hôtelière de qualité, le développement du nombre de congressistes, les sites de visites largement fréquentés ainsi que les évènements et manifestations contribuant à la notoriété nationale et internationale de la Ville.

Il est capital de conforter la destination et de valoriser les spécificités d'Aix en Provence en trouvant des relais de croissance dans le cadre d'un schéma de développement touristique axé sur l'innovation et l'internationalisation.

La Municipalité s'est donc engagée dans un travail de réflexion prospective à 10 ans, en élaborant son schéma de développement touristique axé sur la participation et la concertation pluri acteurs.

Le travail réalisé s'appuiera bien évidemment sur la réflexion conduite à l'échelle communautaire selon 3 axes :

- amélioration de l'image et de la lisibilité du pays d'Aix
- mise en place et animation d'une organisation touristique associant le réseau des offices de tourisme du territoire
- progression de la qualité de l'offre et des mobilités

En parallèle, le nouvel Office de Tourisme va s'ouvrir au public, équipement adapté aux exigences des professionnels du tourisme ainsi qu'aux 500 000 touristes le fréquentant chaque année. Une surface d'accueil de 1000 m<sup>2</sup> est ainsi prévue permettant une information de qualité, axée sur les technologies modernes et respectueuses de l'environnement.

Le bâtiment sera muni d'un sas multi sensoriel (projections au sol, animations sonores et olfactives) et d'un dispositif d'éclairage évoluant en fonction des saisons.

L'espace d'accueil sera modulable afin de permettre des expositions temporaires mettant en valeur le territoire et ses artistes.

Seront accessibles une table d'orientation numérique, des bornes d'affichage et d'accès à l'information détaillée et actualisée.

L'accueil sera résolument tourné vers la découverte du territoire en utilisant les dernières technologies : écrans tactiles multitouch, vitrines interactive, système interactif par captation de mouvements, affichage dynamique sur écrans, portage de l'information sur puces électroniques.

Une boutique « comptoir du Pays d'Aix » promotionnera les produits et savoirs faire des producteurs et artisans du territoire.

Pour permettre le financement de ces équipements, il y a lieu d'attribuer le complément de subventions prévues dans le cadre du Budget Supplémentaire que nous avons adopté le 26 septembre dernier. L'établissement public industriel et commercial pourra ainsi continuer son développement dans le cadre des missions que lui confie la Ville en accord avec ses statuts.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- ATTRIBUER à l'OMT une subvention d'équipement de 10 000 euros afin de permettre le bon fonctionnement de la salle des fêtes des Milles,
- ATTRIBUER à l'OMT une subvention de fonctionnement complémentaire de 40 000 euros afin d'assurer les tranches horaires nécessitées par la dynamique éducative et sportive dans la salle Ughetti de Luynes,
- ATTRIBUER enfin à l'OMT une subvention de 400 000 euros pour l'équipement et le mobilier du nouveau lieu, dédié au tourisme et au rayonnement de notre cité,
- DIRE que les crédits correspondants seront prélevés en ce qui concerne les subventions d'équipement sur l'imputation 9095-20417-1747 qui présente les disponibilités suffisantes
- DIRE que les crédits correspondants seront prélevés en ce qui concerne la subvention de fonctionnement sur l'imputation 9295-65737-1747 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.1158 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE  
L' EXERCICE 2011.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 2</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**